ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reception des emissions : Oise

Question écrite n° 59517

Texte de la question

M Francois-Michel Gonnot s'inquiete aupres de M le secretaire d'Etat a la communication d'apprendre que Radio France et le CSA viennent de decider de fermer en septembre l'emetteur de Saint-Just-en-Chaussee, dans l'Oise. Cette decision va notamment avoir pour effet de limiter la zone d'ecoute de Radio France Picardie au seul departement de la Somme et d'en interdire la diffusion dans l'Oise. Outre qu'elle contredit tous les discours officiels depuis vingt ans, qu'elle va a l'encontre de tous les efforts financiers accomplis par l'Etat et le conseil regional de Picardie, lors du IXe Plan pour etendre l'ecoute de la radio publique regionale, la suppression de l'emetteur de Saint-Just-en-Chaussee porte un coup fatal a l'un des seuls medias veritablement regional de Picardie. Elle vise a jeter un peu plus encore le departement de l'Oise dans la sphere de domination de la region parisienne. Il aimerait savoir si le Gouvernement a approuve cette decision ou si au contraire, conscient des risques qui vont s'ensuivre pour l'existence meme du service public de la radio en region Picardie, il va reagir et contraindre Radio France a mettre un terme a son projet.

Texte de la réponse

Reponse. - En mettant en place ses radios locales, Radio France a fait le choix, des 1980, de la communication radiophonique de proximite, substituant a l'ancienne dimension regionale celle de « pays ». Radio France-Picardie, lancee le 4 juin 1985, a ete dotee de moyens humains, techniques et budgetaires conformes a cette politique, lui permettant de couvrir l'actualite du departement de la Somme, qui constitue sa « zone de service ». Si le programme de Radio France-Picardie peut etre recu partiellement dans l'Oise, l'Aisne, le Nord ou la Seine-Maritime, la couverture de ces departements ne constitue pas cependant le coeur de la mission de cette station. Ainsi, dans le cadre de la replanification de la region Paris - Ile-de-France, rendue particulierement delicate par la rarete des frequences, la fermeture de l'emetteur de Saint-Just-en-Chaussee, situe dans l'Oise, a du etre decidee par le conseil superieur de l'audiovisuel en accord avec Radio France. Cette fermeture peut poser quelques difficultes de reception dans le sud du departement de la Somme. La direction technique de Radio France a mene une etude precise a ce sujet et l'autorisation d'installer des reemetteurs locaux dans les localites concernees a ete demandee au Conseil superieur de l'audiovisuel.

Données clés

Auteur : M. Gonnot Fran•ois-Michel
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59517
Rubrique : Radio
Ministère interrogé : communication
Ministère attributaire : communication

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE59517

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2984